

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le lundi 2 juin 2014 à compter de 20 h, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 21, rue Dupont

L'objet de cette demande est :

Pour le bâtiment principal :

- La réduction de la marge arrière minimum du bâtiment à 2,17 mètres alors que le règlement n° 436-2009 exige 4,48 mètres selon la grille des spécifications de la zone H-123.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 13^e jour de mai 2014.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et secrétaire-trésorier

